

OBJET :
**2ÈME BILAN
ANNUEL
DU PROGRAMME
LOCAL
DE L'HABITAT
DE LOIRE FOREZ
AGGLOMÉRATION**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 04 octobre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 11 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221011-20221011_CC_D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 19/10/2022



Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY

Pouvoirs : Christiane BAYET à Cindy GIARDINA, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Bertrand DAVAL à Frédérique SERET, Pierre DREVET à Patrick ROMESTAING, Jean-Marc DUFIX à Patrice COUCHAUD, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Pierre GIRAUD à Claudine COURT, Martine

GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Patrick ROMESTAING

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	116
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	11
Nombre de membres absents non représentés :	1
Nombre de votants :	127

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière d'habitat.

Vu la séance du conseil communautaire en date du 20 janvier 2020 approuvant définitivement le programme local de l'habitat de Loire Forez agglomération (87 communes),

Loire Forez agglomération a approuvé son programme local de l'habitat lors du conseil communautaire du 20 janvier 2020. Ce dispositif permet l'investissement de l'agglomération à hauteur de plus de 12 millions d'euros sur 6 ans.

Conformément à l'article R302-13 du code de la construction et de l'habitation, l'établissement public de coopération intercommunale dresse un bilan annuel de réalisation du programme local de l'habitat et décide d'éventuelles adaptations que justifierait l'évolution de la situation sociale, économique ou démographique.

Ce bilan est joint en annexe à la présente note. Dans sa première partie, il a pour objectif de présenter des données clés en matière d'habitat sur le territoire de Loire Forez, et dans une seconde partie, il fait le point sur l'avancement des 21 actions prévues dans le cadre du PLH.

Il fait apparaître les principaux résultats suivants, par grandes familles d'actions :

- « Piloter le PLH et les actions de revitalisation des centres bourgs/villes au sein de Loire Forez agglomération » :

o Accompagnement d'une trentaine de communes depuis la mise en place du service ;

o Co-pilotage du dispositif petites villes de demain ;

o Participation au dispositif « cœur de ville » à Montbrison ;

o Signature d'une convention opération de revitalisation de territoire (ORT) avec Montbrison ;

o Suivi-animation des conventionnements EPORA ;

o Travail sur la mise en place d'un service commun et d'une OPAH-RU multi-sites pour accompagner le passage à l'opérationnel ;

o Réalisation d'une étude sociologique sur le choix résidentiel des ménages (2021) et lancement en cours d'une étude sur les modes opératoires des opérations d'aménagement pour faciliter le passage à l'opérationnel.

- « Evaluer et observer » :

o Animation de l'observatoire, lien avec les acteurs locaux de l'habitat, avec une visée opérationnelle, au travers de la qualité des productions et analyses ;

o Etudes thématiques : poursuite de l'étude sur les logements vacants à l'échelle des centres-bourgs/centres-villes des 87 communes de Loire Forez agglomération (initié en 2021), lancement de l'étude sur les besoins des personnes âgées en matière d'habitat et de cadre de vie sur Loire Forez agglomération, intégrant la dimension d'un parcours résidentiel choisi (2022) ;

o Etudes dans le cadre du programme partenarial Epures : copropriétés (2020), marché local de l'immobilier (2020-2022), rénovation énergétique des secteurs pavillonnaires (2021)...

- « Aide à la production neuve de logements locatifs sociaux publics et à la reconquête du parc existant » - environ 572 250 € engagés et des prévisions importantes.

187 logements sociaux publics financés dont 30% en PLAI (soit 70% de l'objectif) sur les deux premières années du PLH ;

o Une programmation future encourageante : 337 logements envisagés sur les 3 prochaines années ;

o Montbrison et Bonson dans une bonne dynamique, permettant, pour la première, le maintien d'un niveau au-delà des objectifs de la loi, et pour la seconde, l'atteinte de cet objectif ;

o Les autres communes doivent poursuivre leurs efforts au regard de l'objectif de la loi et tentent de s'y engager ;

o Signature d'un contrat de mixité sociale entre l'Etat, la commune de Sury-le-Comtal, et Loire Forez agglomération (1ère année) ;

o Signature des conventions d'utilité sociale de Cité Nouvelle et Loire Habitat (1ère année), Toit Forézien et Bâtir et Loger (2ème année).

- « Mettre en place une politique de mixité du parc social dans le cadre des dispositifs de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) »

o Réalisation du bilan triennal du PPGDLS (2020-2021) ;

o Lancement et approbation de la révision du PPGDLS intégrant un système de cotation de la demande (2021-2022) ;

o Approbation de la convention intercommunale d'attribution (2022) et mise en signature (en cours) ;

- « Dispositifs de reconquête et d'amélioration du parc privé » :

o Lancement d'un nouveau PIG sur la période 2022-2026 : 2 380 logements visés en 5 ans, 6,4 millions d'€ mobilisés avec le soutien financier de l'Anah ;

o Poursuite de l'OPAH à Saint-Bonnet-le-Château ;

o Modification et ajustement du règlement communautaire des aides ;

o Signature d'une convention « Dispositif de trésorerie pour lutter contre le mal logement » d'un an renouvelable avec Procvivis, qui pourra être reconduite sur la durée du PLH, soit 6 ans, si le dispositif s'avère pertinent. Il s'agit d'un outil qui permettra d'accompagner les ménages propriétaires occupants modestes dans la réalisation de leurs travaux par le biais d'un système d'avance de trésorerie - Dépense prévisionnelle sur 6 ans : 250 000 € ;

o Mise en place d'une aide pour les travaux ayant un impact patrimonial visible afin de financer le surcoût induit par les prescriptions patrimoniales des zones de protection du patrimoine ;

o Ajustement de l'aide sur le développement d'une capacité d'intervention foncière pour le renouvellement urbain.

Les deux premières années de mise en œuvre du PLH auront en outre été marquées par l'impact de la pandémie covid-19.

Le bilan exhaustif est en annexe de la présente délibération.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- acter le 2^{ème} bilan annuel du PLH approuvé le 20 janvier 2020, annexé à la délibération,
- indiquer que ce bilan annuel sera transmis aux communes ainsi qu'à la Préfète et tenu à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article R. 302-12 du code de la construction et de l'habitation,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou techniques s'y rapportant.

Après en avoir délibéré par 127 voix pour, le conseil communautaire :

- acte le 2^{ème} bilan annuel du PLH approuvé le 20 janvier 2020, annexé à la délibération,
- indique que ce bilan annuel sera transmis aux communes ainsi qu'à la Préfète et tenu à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article R. 302-12 du code de la construction et de l'habitation,
- autorise le Président à signer toutes les pièces administratives ou techniques s'y rapportant.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 11 octobre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance